

Service R.E.V.E

AIDE AU VOYAGE

PRÉSENTATION - PARTIE 2 ÉTAPES DE LA CANDIDATURE DATES CLÉS À RETENIR

ÉTÉ 2026 **BIENVENUE!**





Voyage

Les étapes de votre candidature



Consultez la liste des destinations éligibles validées, selon votre langue d'études, et réfléchissez dès maintenant à la destination qui pourrait vous intéresser.

Préparez et récupérez les documents qui vous seront demandés.

Discutez de votre projet avec vos enseignant·es :

Vos enseignant·es vous seront d'excellents conseils afin de vous aider à choisir votre destination parmi les pays éligibles, de savoir quoi faire sur place, de vous conseiller le séjour le plus adapté à vos envies et à vos projets professionnels et/ou académiques.



C'est parti !



3a

Remplissez le
formulaire de
candidature :

Les démarches se font

en ligne

du **10 décembre 2025** au
16 février 2026, 15h
sur le lien dédié.



3b

Téléverser dans le formulaire les pièces suivantes

(à regrouper dans 1 seul document au format PDF):

*certificat de scolarité 2025-2026

RIB (à votre nom)

*relevé de notes obtenu à l'Inalco l'an dernier (mention ADM ou ADMC) ou au S1 cette année (selon profil)

*lettre de motivation expliquant le projet détaillé

x1



***Attention: RIB provenant d'un établissement à monnaie électronique interdit**

Je souhaite candidater et mon profil est...

TEMPO L1.2

L1 avec
une année validée en L0* en 24-25

L2 ou L3

DLC2 ou DLC3

M1

J'ajoute dans mon dossier de candidature...

**Le relevé de notes
qui prouve la validation de
l'ensemble de mes UE de
l'année 2024-2025
à l'Inalco
(mention ADM ou ADMC)**

*L0 = diplôme d'initiation en arabe, chinois ou russe

Je souhaite candidater et mon profil est...

Primo-inscrit·e en diplôme d'initiation

Primo-inscrit·e en diplôme intensif

Primo-inscrit·e en licence* ou DLC1

Primo-inscrit·e en Master 1

Étudiant·e redoublant·e (année 24-25 non validée)
Etudiant·e en AJAC

En césure en 24-25

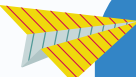
J'ajoute dans mon dossier de candidature...

**Le relevé de notes du S1
à l'Inalco en 2025-2026**

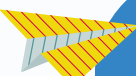
*Licence = L1, L1+ ou Tempo 1.1

Mis à jour octobre 2025

Qu'est-ce qu'un dossier éligible ?



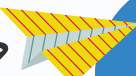
Un dossier **souscrit en ligne** via le **lien de candidaure** envoyé dans les temps impartis



➔ Un **dossier complet**: complété et validé dans les temps impartis

➔ fichier au format PDF téléversé dans le formulaire
(le fichier PDF regroupe 4 documents requis)

Le formulaire de candidature, une fois complété, doit être correctement validé → "envoyer".



Un dossier **réunissant tous les critères** exigés



Si vous êtes sélectionné·es :

Étape 1: ANNONCE DES RÉSULTATS

Vous recevrez un e-mail de vie.etudiante@inalco.fr

entre le 8/04 et le 13/04/2026 pour étudiant·es sur liste principale

entre le 20/04 et le 04/05/2026 pour étudiant·es sur liste d'attente

(Les candidat·es non sélectionné·es recevront également une notification par e-mail)

Vous recevrez une lettre d'acceptation à lire attentivement, indiquant les modalités d'attribution de l'aide et les conditions requises à respecter pour en bénéficier.

Étape 2: ACCEPTATION ou REFUS DE L'AIDE

Vous devez **accepter ou refuser** l'aide par mail dans le délai imposé:

- si sélectionné·e sur liste principale, réponse attendue **au plus tard le 19/04/2026**.
- si sélectionné·e sur liste d'attente, réponse attendue **au plus tard le 06/05/2026**.



Attention!

Tout refus est définitif. Votre place sera cédée à un·e autre candidat·e.
Toute absence de réponse est considérée comme un refus tacite. Votre place sera automatiquement cédée à un·e autre candidat·e après la date limite.



Si vous êtes sélectionné·es :

Étape 3: ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Après acceptation, vous recevrez un e-mail accusant bonne réception de votre réponse d'acceptation ou de refus.

Vous pourrez dès lors poursuivre vos démarches personnelles pour organiser et finaliser la préparation de votre séjour.

Remarque importante:

Après envoi de l'accusé de réception, vous aurez toujours la possibilité de revenir sur votre décision et d'annuler votre candidature. Dans ce cas, votre place pourra être cédée à un·e autre candidat·e placé·e sur liste d'attente.



Attention!

Toute annulation ou renoncement à l'aide est définitif (pour l'année en cours).



Rappel

Dates & durée du séjour

Voyage à effectuer durant les **vacances d'été de l'Inalco**, entre début juin et la fin de l'été, sous conditions selon le profil:

Pour l'**aller** :

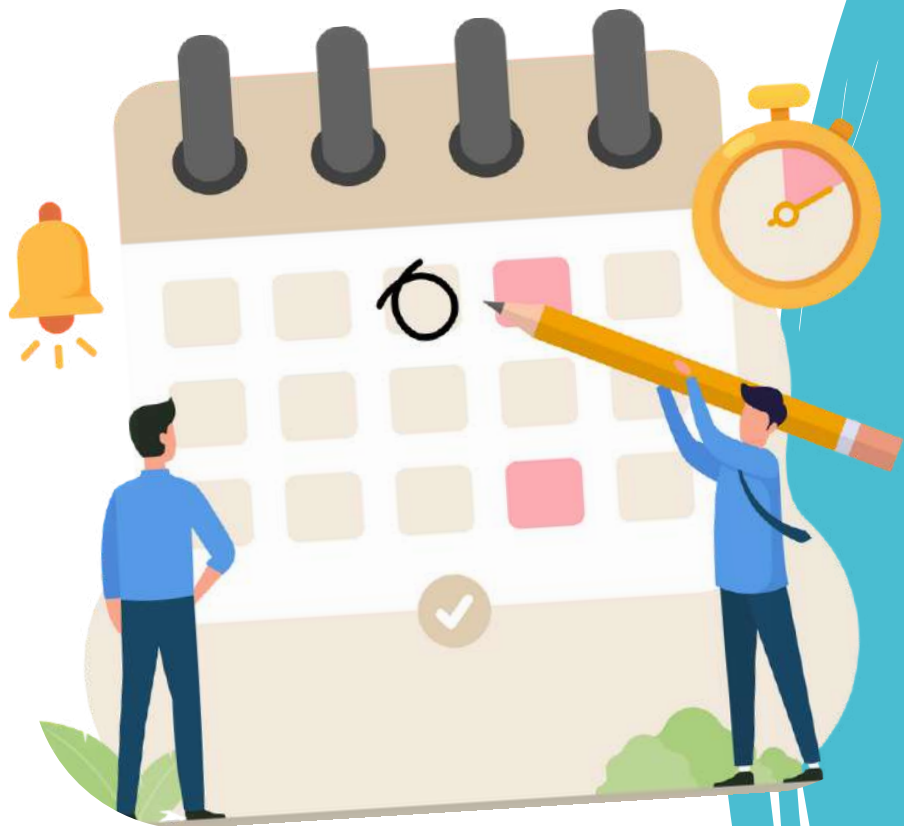
- **si année 25-26 validée en session 1**: départ possible à partir du 6 juin 2025 et au cours de l'été 2026.
- **si année 25-26 à valider en session 2**: départ possible à partir du 11 juillet 2026 et au cours de l'été 2026.

Pour le **retour**:

Il doit s'effectuer **au plus tard la veille de la semaine de pré-rentrée** ou au plus tard le 31 août 2026 s'il s'agit de votre dernière année à l'Inalco.

Durée du séjour :

- **minimum exigé de 14 jours** (heures de voyages exclues du décompte).
- **maximum permis de 75 jours.**





Si vous êtes bénéficiaire :

5

MONTANT DE L'AIDE

L'aide au voyage finance les billets de transport de votre séjour en immersion. (Tous types de transport).

La somme allouée correspond au prix moyen d'un billet plein tarif (hors assurance annulation) d'un vol direct (si applicable) aller-retour **Paris-pays-Paris**, pour un séjour en été.*

La somme est fixée à l'avance, votée en CoCVEC et identique pour chaque pays de destination.

Elle n'est pas personnalisable ni modifiable.

*La ville de départ peut être une autre ville que Paris mais le montant alloué ne changera pas.
Si des frais supplémentaires s'imposent, ils sont à la charge de l'étudiant·e.

Si vous êtes bénéficiaire :

VERSEMENT DE L'AIDE

Versement effectué **sous réserve du respect des conditions d'obtention de l'aide** énoncées dans la lettre d'acceptation: **respect des modalités**, envoi des **preuves du séjour** et/ou preuve de **validation de l'année** d'études en cours si nécessaire.

Virement(s) effectués sur le **compte bancaire personnel** du candidat.

Versement(s) **selon le profil du bénéficiaire**:

- Si année N-1 (2024-2025) validée => versement en 2 temps:
- 1er versement (75% de la somme allouée) au printemps 2026
 - 2ème versement (25% de la somme) à l'automne 2026 après réception des preuves de séjour.

➤ Si aide conditionnée par validation de l'année en cours (2025-2026):
Versement unique (100% de la somme allouée) à l'automne 2026 après réception des preuves de séjour et de validation de l'année d'études à l'Inalco.





Si vous êtes bénéficiaire :

ACHAT DES BILLETS

6

1. Assurance-annulation

Il est **fortement recommandé**, au moment d'acheter vos titres de transport, de **souscrire à une assurance-annulation**.

Pourquoi?

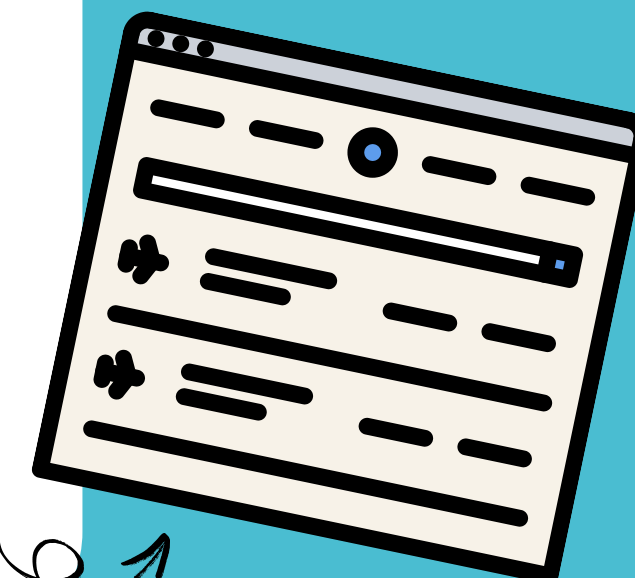
- Si vous devez annuler votre séjour, vous pourrez demander un remboursement à la compagnie aérienne.
- En cas de **force majeure** (conflits armés, catastrophes naturelles, épidémies etc.), l'Inalco peut **suspendre l'aide au voyage** vers une destination pouvant compromettre la sécurité de nos étudiants.

La destination choisie et placée sur la liste des pays éligibles peut également, durant le cours de l'année, être placée dans la liste des “zones formellement déconseillées” ou “déconseillées sauf raison impérative” par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Si c'est le cas, l'aide ne pourra plus être versée et **vos titres de transport ne seront pas remboursés.**

2. Envoi par e-mail de la réservation des titres de transports.

A l'issue de votre achat, merci d'envoyer à vie.etudiante@inalco.fr une **copie de votre réservation** et/ou preuve d'achat.



Gardez le contact!

Lors de la préparation de votre voyage,
communiquez tout changement
ou information pertinente:

- annulation ou désistement
- changement de dates
- modification du projet
- soucis éventuels concernant un visa, un passeport ou un vaccin etc.
- obtention d'une aide à la mobilité...



Pour toute communication à
vie.etudiante@inalco.fr,
merci d'insérer dans l'objet du message
la mention "Aide au voyage"
+ l'objet de votre demande.

Ex1. objet mail: Aide au voyage - acceptation de l'aide

Ex2. objet mail: Aide au voyage - désistement



L'aide au voyage
n'est **pas cumulable** avec les aides à la
mobilité de la DEI ou CFM, ou tout autre aide
de l'Inalco ou de sa fondation, sur une même
année universitaire.

Si vous bénéficiez d'une aide à la mobilité, vous devez le
signaler à vie.etudiante@inalco.fr



7

A votre retour :

Le maintien ou l'obtention de la somme allouée est conditionnée par la preuve de la réalisation du séjour et/ou par la preuve de validation de l'année en cours.

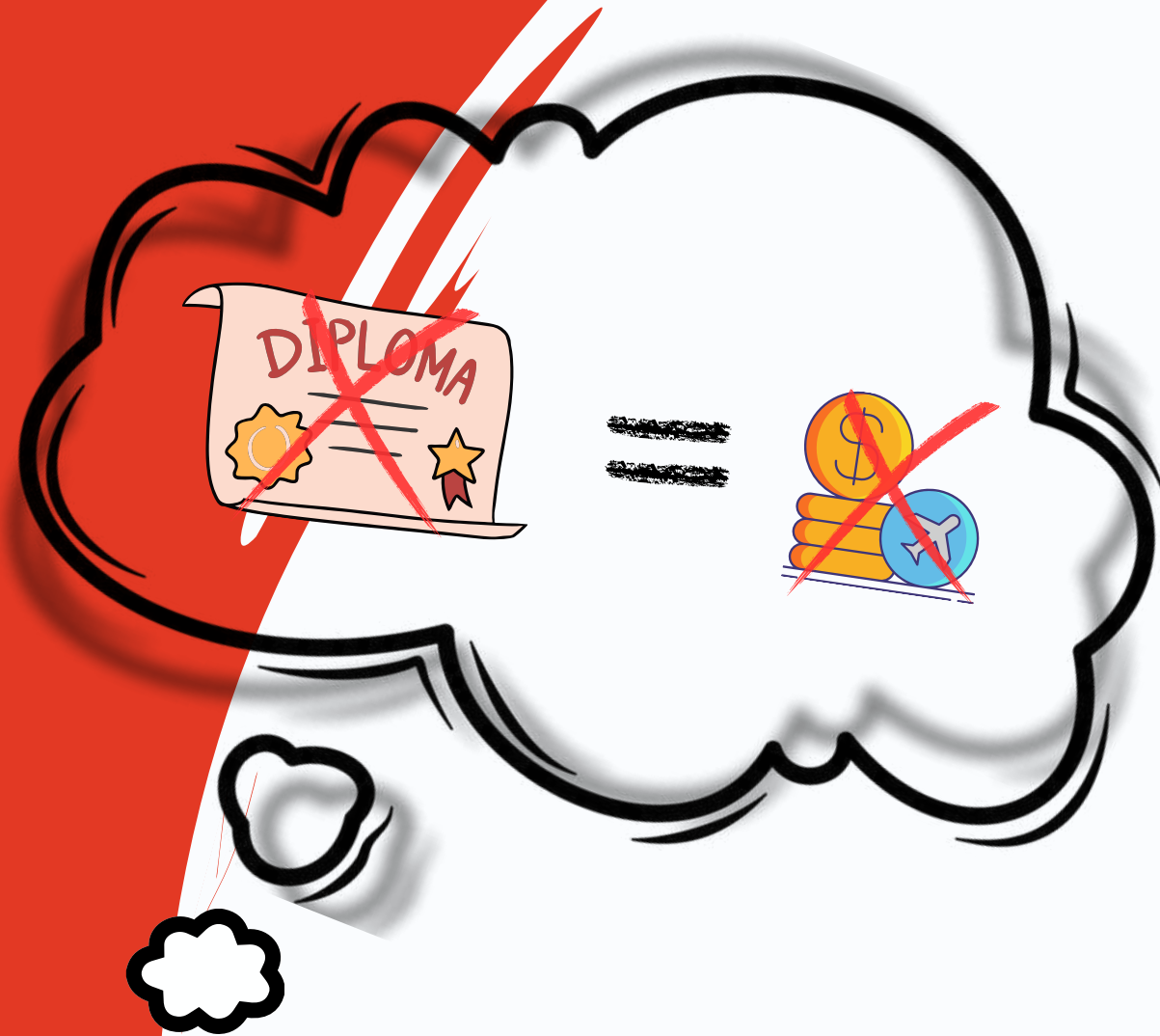
Dès votre retour, vous devez **envoyer par e-mail les preuves demandées**:

- cartes d'embarquement aller et retour
- visas d'entrée et /ou sortie (si applicable)
- et si nécessaire, relevé de notes de l'année 2025-2026

Suite à cet envoi, nous pourrons valider le versement du solde de l'aide (à l'automne 2026).



En l'absence de preuve(s), en cas de non réalisation du voyage ou en cas d'utilisation de l'aide non conforme aux critères d'attribution, le bénéficiaire devra reverser la ou les sommes perçues.



**Rappel aux étudiant.es
primo-inscrit.es,
redoublant.es, en AJAC ou
en année de césure en 24-25**

**Pour les étudiant·es sélectionné·es sous réserve
de validation de l'année en cours, l'aide sera
annulée en cas d'échec à la seconde session
d'examens.**





Objets du monde
Cordées de la Réussite

**N'hésitez pas à
prendre des photos et
des notes pour
partager votre
expérience!**

EXPO-PHOTOS!

SAVE
-THE-
DATE!



Dates clés à retenir

Dépôt des candidatures en ligne:

du 10/12/2025 au 16/02/2026, 15h

Traitements et classement des dossiers
par les services concernés:

Entre le 17/02/2026 et le 27/03/2026

Validation en CoCVEC des listes des sélectionné·es:

Le 03/04/2026

Annonce des résultats et acceptation ou refus de l'aide:

Sur liste principale - du 10/04/2026 au 19/04/2026

Sur liste d'attente - du 20/04/2026 au 06/05/2026

Versements de l'aide:

1er versements: printemps 2026 (mai-juin)

2ème versements ou versement unique: automne 2026

Date limite de retour des preuves de voyage /et de
validation de l'année si exigé:

25/09/2026

**Merci de votre
attention
et
bonne chance!**

